

LCL RETRAITE PER

Montant minimal de versement initial :	500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	0,10 €

FRAIS ANNUELS	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,8 % maximum
Support unités de compte	0,95 % maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	0 % supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte	
1. Gestion libre	
Fonds actions ⁽²⁾ (moyenne)	1,73%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,71%
Fonds obligations (moyenne)	1,16%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,44%
Fonds immobilier ⁽⁴⁾ (moyenne)	1,57%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,45%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,43%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,53%
Fonds monétaires (moyenne)	0,27%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,10%
2. Gestion pilotée à horizon retraite (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil Prudent	1,11%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,38%
Profil équilibré	1,41%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,50%
Profil dynamique	1,60%
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,58%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	2,5 % maximum
frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0 %
Frais d'arbitrage	
proportionnels	0,5 % maximum
nombre d'arbitrage gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % maximum
Frais sur les versement de rente	0 %
Frais de rachat	0 %

NA : non applicable

⁽¹⁾ Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

⁽²⁾ La catégorie « fond actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

⁽³⁾ Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire plan au cours du dernier exercice clos.

⁽⁴⁾ La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

LCL Retraite PER est un contrat assuré par Crédit Agricole Assurances Retraite, filiale d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole Assurances Retraite, S.A. au capital entièrement libéré de 350 929 580 €, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances, Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, 905 383 667 R.C.S. Paris.